



COLLOQUE

LES 200 ANS DES PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT DE HEGEL

03 juin 2021 - 04 juin 2021
À distance, sur Zoom

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](https://assas-universite.fr)

Colloque international organisé par l'Institut Michel Villey

Sous la direction de [Élodie DJORDJEVIC](#) & [Denis BARANGER](#)

Présentation

L'année 2021 est celle des deux cents ans de la publication des Principes de la philosophie du droit*, dernier des grands écrits systématiques publiés par G.W.F. Hegel et œuvre de la maturité de la figure la plus emblématique de l'idéalisme allemand. À l'occasion de ce bicentenaire, [l'Institut Michel Villey](#), centre de philosophie du droit et de culture juridique, organise un colloque sur et autour de cette œuvre majeure de la philosophie de droit, qui a connu un retentissement et une fortune aussi considérables qu'ambivalents. En effet, à l'instar de l'une des affirmations sans doute la plus fameuse du hégélianisme, selon laquelle « Ce qui est effectif est rationnel ; ce qui est rationnel est effectif » présente dans sa préface, les Principes de la philosophie du droit dans leur ensemble ont pu donner lieu aux jugements et aux réceptions les plus contradictoires, conduisant à voir en Hegel le chantre du fait établi (F. Nietzsche) – ou encore à considérer sa pensée comme étant porteuse d'un totalitarisme opposée à la « société ouverte » (K. Popper) – tout autant qu'il a pu servir d'appui et de point de départ à une pensée « jeune hégélienne » dont K. Marx reste le plus fameux représentant. À cet égard, le colloque international organisé au printemps 2021 par l'Institut Michel Villey vise plus particulièrement à une étude de l'ouvrage tendant à évaluer et à mettre en lumière la ressource qu'il a pu et qu'il est susceptible de constituer à l'égard de la compréhension du droit, de certains objets et rapports juridiques, comme de la philosophie du droit elle-même.



Programme

Jeudi 3 juin 2021

Matinée (10h-12h30) : « Le droit hégélien »

10h-10h15 : Accueil des participants et ouverture des travaux

10h15-11h15 : Jean-François KERVÉGAN (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), *Le droit et les droits dans les Principes de la philosophie du droit*

Pause

11h30-12h30 : Louis CARRÉ (FNRS, université de Namur), *Une philosophie éthique du droit - et des obligations*

Après-midi (14h-17h30) : « Les lieux du droit : société civile, État, monde ? »

14h-15h : Sabina TORTORELLA (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), *Le droit entre société civile et État*

15h-16h : Amnon LEV (Université de Copenhague), *La passion de l'État*

Pause

16h15-17h15 : [Élodie DJORDJEVIC](#) (Université Paris 2 Panthéon-Assas), *Hegel et les « différentes branches du droit »*

Vendredi 4 juin 2021

Matinée (10h-12h30) : « Hegel chez les juristes »

10h-11h : Nathaniel BOYD (University of York), *Hegel's Constitutionalism and the Crisis of State Law Doctrine in Weimar*

Pause

11h15-12h15 : [Olivier JOUANJAN](#) (Université Paris 2 Panthéon-Assas), *E.W Böckenförde, hégélien ?*

Après-midi (14h-17h30) : « Hegel en perspective »

14h-15h : Italo TESTA (Université de Parme), *Philia et reconnaissance, Aristote, Hegel, et les dispositions à l'interaction*

15h-16h : Guillaume LEJEUNE (Université de Liège), *La nature a-t-elle des droits ? Hegel et les présuppositions d'un cadre juridique rationnel*

Pause

16h15-17h15 : Gilles MARMASSE (Université de Poitiers), *Le peuple peut-il gouverner ? La question de la démocratie chez Kant, Hegel et Marx*

L'inscription est obligatoire, [par courriel](#), avant le mardi 1er juin, 23h.



Les actes du colloque ont fait l'objet d'une publication aux Éditions Panthéon-Assas

Dernier des grands écrits systématiques publiés par G. W. F. Hegel, les Principes de la philosophie du droit ont connu une fortune aussi considérable qu'ambivalente. Deux cents ans après la parution de cette contribution majeure à ce qui se désigne, pour la première fois, comme « philosophie de droit », ce volume examine plusieurs aspects de la pensée du droit qu'elle engage et qui, pour être féconde, est réputée être d'un abord difficile. Selon une perspective thématique et non exclusivement exégétique, il souhaite contribuer à répondre aux questions qu'un lecteur soucieux du droit et de ses enjeux contemporains peut adresser à la pensée hégélienne : qu'est-ce que le droit pour Hegel ? Sa conception ménage-t-elle une place aux droits subjectifs ? Quid de la summa divisio entre droit privé et droit public en son sein ? Quels sont les enjeux de la distinction entre société civile et État ? Hegel est-il démocrate ? Quel est son legs auprès des juristes ?

- > [Commander l'ouvrage](#)
- > [Consulter sur Cairn](#)
- > [Fiche de l'ouvrage](#)
- > [Entretien avec Élodie DJORDJEVIC](#)